

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Session Ordinaire du 30 Novembre 2018**

Délibération affichée

Le 14 DEC. 2018

N° d'ordre : 45/2018

Domaine d'intervention : 8.3/ Voirie

<b>13 DEC. 2018</b> Service Courrier	Effectif du Conseil : 33 Présents : 21 Absent(s) et/ ou Excusés : 10 Procuration(s) : 2
---	--

L'an deux mil dix-huit et le Vendredi trente du mois de Novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du vingt-deux Novembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Madame Marie-Luce PENCHARD.

La convocation a été affichée en Mairie, le 23 Novembre 2018.

**PRESENTS** : Mme PENCHARD Marie-Luce : Maire ; Mme GUILLAUME Myriam : 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ; Mme FONTAINE Annette : 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ; M. EDOUARD Fred : 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ; Mme CABARRUS Célia : 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ; M. CORIOLAN Félix : 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ; M. VERMOT de BOISROLIN Alfred : 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ; Mme MICHAUX-CHEVRY Lucette : 9<sup>ème</sup> Adjoint au Maire. M. ROGERS Georget ; M. ROLLE Christian ; Mme BERVIN-TORRENT Viviane ; M. GUIRIABOYE Hugues ; Mme PETRO Sonia ; Mme GAUTHIEROT Franciane ; M. BATCHILA Jean-Pierre ; Mme BOYAU Elsa ; Mme FORT Sandrine ; M. FERTE Alain ; Mme SELLIN Annick ; M. ATALLAH André ; Mme SOLIGNAC-FABIGNON Henriette : Conseillers Municipaux.

**ABSENT(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DARLIS Frantz : 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire (Procuration donnée à Mme PENCHARD Marie-Luce : Maire).

Mme DESFONTAINES Kitty, Conseiller Municipal (Procuration donnée à Mme GAUTHIEROT Franciane).

**ABSENT(S) ET/ OU EXCUSES :**

M. MONROSE René-Claude : 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire. Mme PHEDOL-JARVIS Christiane ; Mme LESTIN Léna ; M. GENE Charles-Henri ; Mme MODESTE Yolande ; M. NICOLAS Aristide ; Mme RICHARD Maryvonne ; M. LOBEAU Joël ; M. VALERIUS Robert ; M. EZELIN Roland : Conseillers Municipaux.

Les 21 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme CABARRUS Célia, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DELIBERATION VALIDANT LE TRANSFERT DE PROPRIETE DES ROCADES DE MONTBAZIN (GASTON FEUILLARD) ET DE PETIT-PARIS (LUCIEN BERNIER) DANS LE PATRIMOINE ROUTIER DE LA REGION GUADELOUPE**

*La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe*

CONSEIL MUNICIPAL du 30/ 11/ 2018 - DELIB N° 45/ 2018- REF : 8.3/ Voirie  
 « DELIBERATION VALIDANT LE TRANSFERT DE PROPRIETE DES ROCADES DE MONTBAZIN (GASTON FEUILLARD) ET DE PETIT-PARIS (LUCIEN BERNIER) DANS LE PATRIMOINE ROUTIER DE LA REGION GUADELOUPE »

## EXPOSE DES MOTIFS

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du Jeudi 28 Août 1997, le Conseil Municipal a décidé de classer les Rocades de Montbazin et de Petit-Paris comme étant routes d'intérêt économique et régional.

Dans cette optique, le Conseil Municipal a demandé à la Région Guadeloupe d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de sécurité consistant notamment en la réalisation des trottoirs, de l'assainissement pluvial et de l'éclairage public.

Le Conseil Municipal a autorisé la Collectivité Régionale à intervenir, au titre de ce programme de travaux sur la voirie concernée.

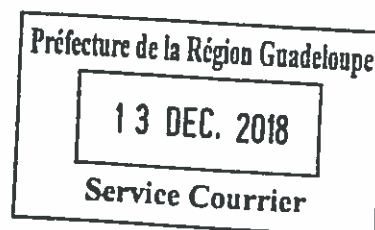
A l'issue des travaux, le procès-verbal contradictoire de réception transférant les installations à la Ville n'a pas été signé.

Le Conseil Municipal en date du 23 Novembre 2017 a validé les opérations d'investissement de la Ville de Basse-Terre et a autorisé le Maire à négocier avec le Conseil Régional le transfert de propriété pour les Rocades de Montbazin (Gaston FEUILLARD) et de Petit-Paris (Lucien BERNIER).

Madame le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à réaliser le transfert de propriété de ces deux structures dans le patrimoine routier de la Région Guadeloupe et à signer les conventions inhérentes à ce dossier.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

**DISPOSITIF DECISIONNEL**  
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
 CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;  
 APRES en avoir délibéré,



**DECIDE A LA MAJORITE, SOIT 21 VOIX POUR (dont 2 procurations)**  
**2 ABSTENTIONS (Madame PETRO Sonia & Monsieur BATCHILA Jean-Pierre)**

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** le transfert de propriété des Rocades de Montbazin (Gaston FEUILLARD) et de Petit-Paris (Lucien BERNIER) dans le patrimoine routier de la Région Guadeloupe.

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER LE MAIRE** à signer tous documents relatifs à cette opération.

*Pour expédition conforme au registre des Délibérations.*

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le 13 DEC. 2018

L'affichage et/ou la publication le 14 DEC. 2018

★ Et/ou la notification le

Fait à Basse-Terre le

Le Maire

Marie-Luce PENCHARD

Fait à Basse-Terre le 12 DEC. 2018



Le Maire  
 Marie-Luce PENCHARD

*La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe*